

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME I**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**REALISE SUR BASE D'UN CAHIER DE CHARGES**

**UNITE DE FORMATION**  
**INFORMATIQUE : INTRODUCTION À LOTUS NOTES**  
**(Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 75 47 95 U 21 V0**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1 février 2002,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# INFORMATIQUE : INTRODUCTION À LOTUS NOTES (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de gérer son courrier électronique en utilisant les fonctionnalités principales de Lotus Notes.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que *les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.*

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime I, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'utilisation de logiciels	CT	S	8
3.2. Part d'autonomie			
Total des périodes			8

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de mettre en œuvre des savoir-faire de base dans le logiciel Lotus Notes :

- ◆ Utiliser la fenêtre d'application Notes :
  - ◆ Smarticons,
  - ◆ boutons de navigation,
  - ◆ favoris,
  - ◆ boutons des tâches,
  - ◆ écran de démarrage,
  - ◆ barre de recherche ;
- ◆ Utiliser le carnet d'adresses Notes Mail
  - ◆ public,
  - ◆ personnel ;
- ◆ Recevoir du courrier
  - ◆ message non lu,
  - ◆ répondre aux messages,
  - ◆ transférer les messages ;
- ◆ Créer de nouveaux messages
  - ◆ adresser,
  - ◆ options de livraison,
  - ◆ listes d'envoi,
  - ◆ contrôler l'envoi,
  - ◆ supprimer des messages,
  - ◆ personnaliser,
  - ◆ joindre des annexes ;
- ◆ Utiliser l'agenda
  - ◆ créer un profil de calendrier,
  - ◆ fixer différents rendez-vous,
  - ◆ planifier des réunions .

## 5. CAPACITES TERMINALES

Dans le cadre de la convention et vu le nombre limité de périodes, les capacités terminales ne seront pas évaluées dans le cadre de ce dossier pédagogique.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation du logiciel Lotus Notes.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 par groupe.